



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

### Rectorat

Délégation académique  
à la formation  
professionnelle initiale et  
continue

Mission de Lutte contre le  
Décrochage Scolaire

Référence  
LG/CG/SG/ 234 2017-2018

Dossier suivi par  
Laurent GUILLEMIN  
Christophe GUILLEMIN

Téléphone  
03 81 65 74 26  
Fax  
03 81 65 74 49  
Mél.  
ce.dafpic  
@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex



Ce projet est cofinancé par le Fonds  
Social Européen  
dans le cadre du PON "Emploi et  
inclusion" 2014-2020

### Le Recteur de l'académie de Besançon

- Vu le Code de l'Education
- Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Vu les dispositions de l'article L. 122-2 du code de l'éducation modifié par loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 14
- Vu l'organisation et la mise en œuvre des articles L. 313-7 et 313-8 du code de l'éducation modifiés par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 - art. 22
- Vu le décret n° 2014-1453 du 5 décembre 2014 relatif à la durée complémentaire de formation qualifiante prévue à l'article L. 122-2 du code de l'éducation et le décret n° 2014-1454 du 5 décembre 2014 relatif à la formation professionnelle des jeunes sortant sans qualification professionnelle du système éducatif

- Vu notamment les circulaires ministérielles :
  - 2011-028 du 9 février 2011 relative à la lutte contre le décrochage scolaire – organisation et mise en œuvre des articles L313-7 et L313-8 du code de l'éducation
  - 2012-039 du 8 mars 2012 relative à la mission générale d'insertion (Bulletin Officiel de l'éducation nationale n°14 du 5 avril 2012)
  - 2013 – 035 du 29 mars 2013 relative à la mise en œuvre des Réseaux FOQUALE (Formation Qualification Emploi)
  - 2016-212 du 30 décembre 2016 relative aux missions et conditions d'exercice des personnels de la MLDS

- Vu la note d'information du 4 avril 2013 relative à la lutte contre le décrochage scolaire

- Vu le dossier de demande de subvention FSE déposé auprès de la Direccte Franche-Comté le 30.11.2016 pour la période 2017-2019

- Vu l'appel à projets du 9 avril 2018 relatif aux dispositifs d'accompagnement vers la qualification et l'insertion professionnelles à destination des jeunes décrocheurs ou en risque de décrochage et des jeunes repérés par les plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs, et aux dispositifs d'accompagnement vers la certification professionnelle de niveaux V et IV

- Vu les projets déposés par les établissements
- Vu les avis formulés par la commission académique technique spécialisée du 31 mai 2018
- Vu l'avis du CTA réuni le 21 juin 2018

Sur proposition du délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, responsable académique de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, président de la commission académique technique spécialisée

### ARRETE n°2018-30

### Relatif aux Dispositif d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion Professionnelles (DAQIP)

#### Article 1 :

Les dispositifs suivants sont autorisés à fonctionner pendant l'année scolaire **2018-2019**.

**Dispositifs d'accueil et de remobilisation à destination des élèves décrocheurs de plus de 16 ans :**



2/3

Etablissements scolaires supports du dispositif		Type de dispositif
<b>DEPARTEMENT DU DOUBS</b>		
Lycée Professionnel TRISTAN BERNARD	BESANÇON	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
Collège STENDHAL	BESANÇON	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
Lycée PASTEUR	BESANÇON	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
Lycée professionnel Les HUISSELETS (site Camus)	BETHONCOURT	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
Lycée CUVIER	MONTBELIARD	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
Lycée A. PEUGEOT	VALENTIGNEY	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
<b>DEPARTEMENT DU JURA</b>		
Lycée Professionnel PREVERT	DOLE	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
Lycée Professionnel MONTCIEL	LONS LE SAUNIER	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
Lycée polyvalent PRE SAINT-SAUVEUR	SAINT-CLAUDE	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE</b>		
Lycée polyvalent COLOMB (site Bartholdi)	LURE	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
Lycée polyvalent A. COURNOT	GRAY	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
Lycée Professionnel Luxembourg	VESOUL	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
<b>DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</b>		
Lycée COURBET	BELFORT	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)
Lycée Professionnel DIDEROT	BAVILLIERS	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP)

**Article 2 :**

La secrétaire générale de l'académie, le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, responsable de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, et les chefs des établissements supports des dispositifs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



3/3

Besançon, le 21 juin 2018

Le Recteur de la région académique  
Bourgogne-Franche-Comté  
Recteur de l'académie de Besançon  
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET